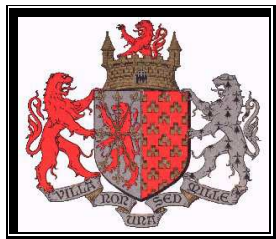


Contrat Urbain de Cohésion Social

Ville de Villemomble

2007 - 2009



Ville de Villemomble..... Préfecture de la Seine-Saint-Denis

| | |
|--|-----------|
| PRESENTATION GENERALE..... | 4 |
| I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE 5 | |
| A. Des territoires aux caractéristiques variées..... | 5 |
| 1. Les Marnaudes et Bénoni-Eustache : des quartiers aux particularités analogues..... | 5 |
| 1.1. L'enclavement urbain des deux quartiers..... | 6 |
| 1.1.1. Les fractures urbaines : des sites fermés sur eux –mêmes..... | 6 |
| - Des localisations propices à l'enclavement..... | 6 |
| 1.1.2. Un manque d'équipements structurants..... | 8 |
| Pour les deux quartiers on remarque l'existence d'équipements scolaires, sportifs ou sociaux..... | 8 |
| 1.1.3. - Une desserte insuffisante pour les transports en communs..... | 9 |
| 2. Le centre ville..... | 10 |
| B. - Une population aux conditions de vie dégradées..... | 11 |
| 1 Les quartiers des Marnaudes et de Bénoni-Eustache..... | 11 |
| 1.1. Population : un grand nombre de jeunes et de ménages de grande taille..... | 11 |
| 1.2 Activité : un faible taux d'activité et des ressources modestes..... | 12 |
| 1.3 Logement : un parc de logements peu diversifié :..... | 13 |
| 2.Le centre ville..... | 13 |
| 3 Eléments communs aux trois zones..... | 14 |
| <i>Les actes de délinquance et d'incivisme.....</i> | 14 |
| <i>Les prestations versées par le CCAS.....</i> | 14 |
| II. PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUELLES DU CUCS..... | 15 |
| A. Les axes prioritaires..... | 15 |
| A.1. Les cinq priorités des CUCS..... | 15 |
| - l'accès à l'emploi et le développement économique,..... | 15 |
| - l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,..... | 15 |
| - la réussite éducative et l'égalité des chances,..... | 15 |
| - la citoyenneté et la prévention de la délinquance,..... | 15 |
| - l'accès à la santé..... | 15 |
| A.2. Les priorités du CUCS de Villemomble..... | 15 |
| B. Les objectifs opérationnels par thème..... | 16 |
| B.1. L'accès à l'emploi et le développement économique..... | 16 |
| B.1.1 Dispositif général d'insertion..... | 16 |
| B.1.2. Faciliter l'insertion des femmes en difficulté : un challenge pour l'égalité homme /femme..... | 17 |
| ✓ <i>Actions d'alphabétisation.....</i> | 17 |
| ✓ <i>Accompagnement renforcé de l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle.....</i> | 18 |
| ✓ <i>Citoyenneté :.....</i> | 18 |
| ✓ <i>Information sur la vie économique.....</i> | 18 |
| ✓ <i>Elaboration d'un projet professionnel.....</i> | 18 |
| ✓ <i>Aide à la recherche d'emploi.....</i> | 18 |
| B.1.3. Aider à l'autonomisation des jeunes en difficulté..... | 19 |
| - <i>Un permis pour l'emploi.....</i> | 19 |
| - <i>les « chantiers jeunes » ;.....</i> | 20 |
| B.2. L'Education et l'égalité des chances..... | 21 |
| B.2.1.Faire de l'école un véritable vecteur de l'égalité des chances..... | 21 |
| B.2.1.1. Favoriser la réussite scolaire pour tous..... | 21 |
| B.2.1.2. Renforcer le lien entre l'institution éducative et les familles et restaurer la fonction parentale..... | 21 |
| B.2.2. Favoriser des actions éducatives hors temps scolaire..... | 21 |

| | |
|---|----|
| B.2.2.1. Le sport, un moyen d'intégration sociale : les projets Villemomble Sports Vacances..... | 21 |
| B.2.2.2. Favoriser l'intégration par l'information et l'éducation | 22 |
| B.3. la citoyenneté et la prévention de la délinquance | 22 |
| - <i>Médiation Actif jeunes. Mise en œuvre des médiateurs de nuit en période estivale puis extension à l'année</i> | 23 |
| - <i>Recrutement d'un coordinateur des actions de terrain pour actif jeunes</i> | 23 |
| B.4. l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, | 24 |
| - - <i>Actions d'animations dans les quartiers : CONCOURS OPHLM</i> | 24 |
| B.5. La santé : prévention et accès aux soins | 24 |
| B.5.1 : Prévention et éducation à la santé..... | 24 |
| B.5.2 . De la prévention sanitaire par l'accès à la santé | 25 |
| - <i>La création d'un Atelier Santé Ville</i> | 25 |
| - <i>L'atelier Santé RMI-API</i> | 25 |
| - <i>La Santé de la femme et de la famille</i> | 26 |
| 1. Les responsables de projet CUCS : | 27 |
| 2. Le comité de pilotage : | 27 |
| 3. Le comité technique : | 28 |
| 4. Commissions thématiques | 28 |
| 4.1. L'accès à l'emploi et le développement économique, | 28 |
| 4.2. L'éducation et l'égalité des chances, | 29 |
| 4.3. La citoyenneté et la prévention de la délinquance | 29 |
| 4.4. L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, | 29 |
| 4.5 L'accès à la santé | 30 |
| 5. Programmation annuelle | 30 |
| 6. Convention pluriannuelle | 31 |
| 7. Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : | 31 |
| 8. Evaluation : | 31 |
| 9. Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers | 31 |

PRESENTATION GENERALE

Villemomble est une ville résidentielle de banlieue, située dans la petite couronne de l'agglomération parisienne, à l'Est de la région Ile-de-France et au sud est du département de Seine-Saint-Denis, à quatorze kilomètres de Paris. Elle s'étend sur 404 hectares. En mars 1999 elle comptait 27 230 habitants dont 24,2% de moins de 20 ans. La densité de population est de 6 682 habitants au km², chiffre supérieur à la moyenne départementale de 5 855 habitants au km² mais inférieur à celui de l'arrondissement de Bobigny dont relève Villemomble (8 046 habitants au km²).

13 228 personnes sont classées dans la catégorie des actifs. 1 699 personnes sont à la recherche d'un emploi; 11 505 travaillent; dont 10 373 salariées, 1 132 exerçant une activité indépendante ou aidant leur conjoint.

Le taux d'activité est donc de 49,1 % à Villemomble¹, ce qui est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Seine Saint Denis (48,7%). Le revenu annuel moyen par habitant en 2003 était de 19 527 euros contre 14 173 au niveau du département.

Par ailleurs, le taux d'endettement de la commune est très peu élevé² malgré la faible part de taxe professionnelle perçue et la perte récente du Fond de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Cependant, derrière ce tableau globalement avantageux des caractéristiques de la commune, se nichent certains secteurs dans lesquels une partie de la population souffre de difficultés sociales et économiques réelles.

Disséminées sur Villemomble, et souvent de petite taille, certaines co-propriétés sont en voie de paupérisation. A cause de leur atomisation sur le territoire communal, ces petits ensembles ne peuvent être tous inclus dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Villemomble.

En revanche, définis comme "le cadre de mise en oeuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants en difficulté dans des quartiers délimités et reconnus comme prioritaires, le CUCS est un outil idoine pour permettre d'améliorer le quotidien des populations de trois secteurs déterminés : celui des Marnaudes, de Bénoni-Eustache et du Centre Ville.

¹ Données de 1999

² Au niveau national, la dette par habitant est de 1030 euros contre 68 euros par habitant à Villemomble

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est défini comme le «cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté».

A Villemomble, trois secteurs nous semblent pouvoir être inclus au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce choix se justifie par la concentration sur ces îlots de populations cumulant le plus de difficultés à l'échelon communal. Effectivement, les 2 887 logements sociaux de Villemomble se répartissent principalement dans ces trois zones. A l'ouest, le quartier des Marnaudes cumule 33 % des logements sociaux de la commune contre 22% en centre ville et 21% à Bénoni-Eustache.

Pour ces trois quartiers, la Municipalité de Villemomble a une réelle volonté de mener une politique active de diminution sensible des écarts qu'ils connaissent vis à vis du reste de la commune.

Une analyse plus détaillée de chacun des secteurs permet de confirmer l'existence de symptômes révélant des territoires en difficulté (A), sur lesquels résident des populations aux conditions de vie dégradées(B).

A. Des territoires aux caractéristiques variées.

L'intensité variable du décrochage des quartiers déterminés justifie une analyse distincte.

L'analyse détaillée des quartiers des Marnaudes et de Benoni fait ressortir un cumul de difficultés équivalentes à celle de ZUS sur de nombreux plans (1).

Par rapport à l'ensemble de la commune, le décrochage de la zone du centre ville est certes moins marqué que celui des deux précédents quartiers, il n'en demeure pas moins réel. L'existence de difficultés réelles que connaissent les habitants vient malheureusement le confirmer. Ceci implique donc la mise en œuvre d'actions concrètes de développement social et urbain en faveur de la population de cette zone (2).

1. Les Marnaudes et Bénoni-Eustache : des quartiers aux particularités analogues

Les rues incluses dans les périmètres délimités sont :

Pour le quartier Benoni-Eustache :

| BENONI | | |
|---------------|------------------|---------------------|
| Voies | | A prendre en compte |
| Type | Nom | |
| rue | Bénoni | tout |
| rue | Nicolas Becker | tout |
| rue | Curie | tout |
| rue | de la Butte | tout |
| rue | des Platanes | tout |
| rue | François Mauriac | tout |
| rue | Edouard Denis | tout |
| Sentier | du Bel air | impairs 1 à 7 |

Pour les Marnaudes :

| MARNAUDES | | |
|-----------|-------------------------|---------------------|
| Voie | | à prendre en compte |
| Type | Nom | |
| rue | du Gros Buisson | tout |
| allée | des 2 Communes | impairs |
| rue | Denis Papin | tout |
| rue | Marc Seguin | tout |
| rue | Decauville | tout |
| chemin | des Marnaudes | tout |
| rue | James Watt | tout |
| rue | Cugnot | tout |
| rue | Prairial | tout |
| rue | Germinal | tout |
| rue | des Marnaudes | tout |
| rue | Giffard | tout |
| avenue | du Bois Rousselet | tout |
| rue | du commandant Belleux | tout |
| rue | du 11 novembre | tout |
| rue | Paul Verlaine | tout |
| rue | du 08/05/1945 | tout |
| rue | Alexis Carrel | impairs |
| rue | de la Fosse aux Bergers | impairs |
| allée | de l'Espérance | pairs |

1.1. L'enclavement urbain des deux quartiers.

1.1.1. Les fractures urbaines : des sites fermés sur eux –mêmes

- Des localisations propices à l'enclavement

Dans les deux cas, ces deux zones situées à chaque extrémité de la ville sont éloignées du centre ville qui leur reste difficilement accessible. De plus, les infrastructures implantées dans ces quartiers entraînent plus de contraintes que d'avantages. Les deux secteurs, sont en partie délimités par une voie ferrée mais sans bénéficier de la proximité d'une gare, les voies de dessertes locales sont dans de nombreux cas, sans issue.

Les Marnaudes :

Quartier enclavé sur lui –même à cause de la voie ferrée au Sud, la zone d'activité de Bondy à l'ouest qui n'est reliée par aucune route au secteur, et par le stade Alain Mimoun au nord ouest. Il n'existe que deux routes qui permettent de relier le quartier au reste de la ville : l'allée des deux communes au nord et la rue du 08 mai 1945 au sud.

Bénoni Eustache :

Accolé à la ligne SNCF de la grande ceinture, aux limites de Villemomble et de Neuilly-sur-Marne par une voirie débouchant sur des voies secondaires de desserte dans un maillage exclusivement pavillonnaire à flanc de coteau au Sud du plateau d'Avron. Le quartier Bénoni Eustache est délimité au sud et à l'ouest par une zone de friches justifiée par la présence d'anciennes carrières souterraines en partie comblées mais aussi par les

terrains réservés au projet de la future autoroute A 103 devant s'implanter en crête de colline.

A l'ouest, sont implantés quatre bâtiments appartenant également à l'OPHLM de Villemomble sur l'impasse François Mauriac. Ces bâtiments sont entourés de friches, propices à divers trafics, les isolant du reste du quartier en dehors d'une seule route au nord les reliant aux quelques pavillons situés au sud de la ligne de grande ceinture.

- Routes : des voies de desserte locale.

Marnaudes :

- Derrière la voie ferrée, au sud du quartier se trouve l'autoroute A 103 mais sans aucun accès direct.
- Si les voies de desserte locale sont nombreuses, elles sont pour la plupart sans issue. C'est notamment le cas de la rue du 08 mai 1945 qui aboutit à une impasse devant la zone d'activité de Bondy. C'est aussi le cas de la rue du Commandant Belleux qui s'interrompt en son centre par une partie non ouverte à la circulation et constitue donc une impasse. S'élargissant en son extrémité en forme arrondie, la configuration particulière de cette impasse offre suffisamment d'espace pour permettre de faire demi tour sans marche arrière. Malheureusement, elle favorise aussi la pratique de « rodéos » auto et moto ainsi que le tapage nocturne voire diurne³.

Bénoni/Eustache :

- Peu de voies. Sur environ 500 mètres le long de la voie du chemin de fer, seules trois voies permettent de relier le quartier au reste de la ville : le sentier du Bel-Air à côté d'un foyer de travailleurs migrants géré par la Sonacotra, la rue Nicolas Becker et le chemin des Processions, médiocrement stabilisé.
- A l'Est des ensembles de Bénoni, il n'existe qu'une seule voie, la rue Bénoni-Eustache, qui sépare la grande barre de Bénoni des autres bâtiments et débouche à l'Est sur le chemin des Processions, à l'ouest sur la rue Edouard Hurtret.
- Le quartier se caractérise par un certain nombre de voies sans issue.

- Le maillage

Le maillage est principalement constitué des voies desservant les bâtiments des quartiers où sont concentrés les logements sociaux dans les deux cas.

Aux Marnaudes, les rues Denis Papin, Decauville et Marc Seguin à l'ouest et les rues Stéphenson, Giffard, Cugnot et James Watt à l'est sont concernées par cette situation. Encore plus à l'est de la zone délimitée, la rue du Commandant Belleux est coupée au milieu par une portion non ouverte à la circulation. Elle s'analyse donc en une impasse desservant les différents bâtiments et parkings du parc OPHLM de la fosse aux bergers.

- Similarité dans la coupure due à la forme architecturale

Cette forme architecturale se caractérise dans le cas de Bénoni et les Marnaudes par des hauteurs d'immeubles et une densité élevée de ces grands ensembles qui constituent une fracture importante avec les quartiers pavillonnaires proches.

La forme architecturale du quartier délimité du centre ville a les mêmes caractéristiques.

³ Cette pratique du rodéo n'est malheureusement pas exclusive de cet endroit mais se retrouve aussi sur le stade A. Mimoun régulièrement.

Bénoni-Eustache : le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune dans sa rédaction de 1987 n'a fait que constater et donc maintenir en zone UC (habitat collectif à caractère discontinu) les secteurs sur lesquels sont situés l'ensemble Bénoni-Eustache et François Mauriac à l'ouest. La zone des « Enfers est classée UE ».

Marnaudes : une coupure importante est révélée par le bâtiment E long de 123 mètres et isolant de manière significative les autres bâtiments du secteur ouest du quartier.

Bénoni : la forme urbaine du quartier est caractérisée par l'implantation de grands ensembles. Une partie de ces constructions est alignée ou prend en considération la ligne de chemin de fer. L'horizon est fermé par une barre d'une longueur de 180 mètres environ de type R+10 comptant 212 logements, principalement des T3 et T4. Cette immense barre isole les bâtiments situés en arrière plan du secteur nord de la ville

1.1.2. Un manque d'équipements structurants

Pour les deux quartiers on remarque l'existence d'équipements scolaires, sportifs ou sociaux

pour les Marnaudes : le collège Jean de Beaumont, le stade et le gymnase Mimoun, le Gymnase Hébert, la crèche familiale des « Diablotins », ainsi que les bureaux du service social départemental. On pouvait y trouver également le centre social de la SNCF mais celui-ci a été détruit lors des émeutes de novembre 2005⁴.

Pour Bénoni : Le lycée Clémenceau, le stade Pompidou, le gymnase Chastanier, la crèche familiale « Cadet Rousselle » localisée au pied de la grande barre de la rue Bénoni-Eustache et une antenne de police, rue Bénoni-Eustache au pied d'une des deux tours, face à la longue barre. Toutefois, il ne s'agit que d'une antenne de police ouverte uniquement de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h et dans laquelle se trouvent deux fonctionnaires de police.

A l'extrême ouest de la zone délimitée on trouve également l'école maternelle François Mauriac.

L'ensemble sportif composé du parc Georges Pompidou, Claude Ripert et de la salle Maurice Chastanier est situé à quelques mètres de la grande barre de Bénoni, juste de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Toutefois, les habitants du quartier doivent effectuer au moins 600 mètres pour y accéder, la seule entrée étant située à l'opposé de l'ensemble sportif.

L'accès à l'école maternelle François Mauriac oblige aussi à effectuer plus de 600 mètres pour les habitants de l'est du quartier.

- - On relève également une absence d'équipements à vocation culturelle.
- - En comparaison de la densité de population, les commerces de proximité font défaut.

Aux Marnaudes, il existe plusieurs petits commerces de proximité rue de la Fosse aux Bergers mais à plus de 500 mètres des bâtiments de la Sablière situés en limite de territoire avec la ville de Bondy.

⁴ Une des raisons de la dégradation du quartier des Marnaudes semble être d'ailleurs le désengagement progressif de la SNCF qui a supprimé différentes activités et structures dans la zone d'habitation HLM de la SA la Sablière, dont elle détient une partie du capital mais qui loge de moins en moins de cheminots.

Bénoni, également dispose de quelques petits commerces localisés au pied de la grande barre de Bénoni ; Cet espace à faible commercialité comprend plus précisément un tabac/papeterie, une pharmacie, une boulangerie et un petit magasin d'alimentation/libre service. Une supérette se situait face à la boulangerie mais elle est désormais fermée. Un local désaffecté de 200 mètres carrés de surface au sol s'ajoute donc à cet environnement peu vivant.

1.1.3. - Une desserte insuffisante pour les transports en communs.

Marnaudes : Deux gares desservent le quartier : celle du nouveau tram-train des Coquetiers et de Bondy. Toutefois, elles sont éloignées de plusieurs centaines de mètres à vol d'oiseau.

Le bus : uniquement le 303 marquant deux arrêts dans le quartier. Cependant, ne fonctionne pas le dimanche ni les jours fériés. Par conséquent, les habitants du quartier ne disposent d'aucun mode de transport durant ces périodes. Des incidents intervenus dans le secteur (jets de pierres etc...) ont parfois conduit la RATP à interrompre la desserte du quartier.

Bénoni : la gare la plus proche est la gare RER de Gagny qui se situe à environ un kilomètre.

Le premier point d'arrêt de la ligne de bus RATP se situe à plus de 600 mètres.

La proximité des lignes SNCF -Paris / Strasbourg pour la zone des Marnaudes et de la Grande Ceinture pour les deux quartiers- aurait pu être un avantage indéniable... si des gares avaient été prévues dans ces deux quartier ! A l'inverse, elle s'avère être en l'occurrence un désavantage certain car elle renforce l'enclavement tant pour le quartier des Marnaudes bordé par la ligne Paris/Strasbourg au nord et la ligne de grande ceinture au sud, que pour la zone de Bénoni-Eustache, l'enclavement étant à peine assoupli par les trois routes enjambant la ligne de la grande ceinture qui traverse le quartier.

2. Le centre ville

Le secteur retenu inclut les rues suivantes :

| Centre Ville | | |
|--------------|------------------|---------------------|
| Voie | | à prendre en compte |
| Type | Nom | |
| rue | de la Procession | tout |
| rue | Marc Vieville | pairs 6 à 16 |
| rue | Trois Frères | 9 à 20 |
| rue | Edmond Michelet | tout |
| rue | d'Avron | impairs 1 à 11 |

A la différence des deux autres zones situées en bordure de ville, ce quartier paraît bien situé. Toutefois des éléments objectifs viennent justifier le caractère indispensable de son inclusion dans le CUCS.

Effectivement, cette zone semble détachée du reste du quartier malgré sa situation en centre ville. Elle ne constitue pas une zone de passage. On retrouve également la proximité de la voie ferrée de la grande ceinture qui constitue de fait un facteur de repli du quartier sur lui-même.

Comme dans les deux autres quartiers, la forme urbaine du quartier se caractérise par la présence de grands ensembles HLM dont la majeure partie est alignée ou prend en considération la ligne de chemin de fer.

Une partie de ces bâtiments appartient à l'OPHLM de Villemomble et est composée de 459 logements.

Une décomposition plus précise permet de relever :

- 20 logements au 10 rue des trois frères (5 F2 / 15 F 3).
- 65 logements dans la tour de 16 étages située juste à coté (32 F3 et 33 F4)
- 20 logements dans le bâtiment de la rue d'Avron (5 F2 / 10 F3 / 5 F4)
- 130 logements du 18 au 32 rue Michelet, (30 F2 / 44F3 / 56 F4)
- 152 logements du 02 au 16 rue Michelet (46 F2 / 64 F3 / 42 F4)
- et 72 appartements rue de la Procession (40 F3 / 32 F4)

Le patrimoine de l'immobilière 3F constitue une autre partie des HLM de la zone. Il est composé de trois bâtiments regroupant 205 logements dans lesquels résident 458 occupants. Ils se situent au 20-24 rue de la Procession / 7-13 rue des Trois Frères / 8-14 rue Marc Vieville.

Comme à Bénoni et aux Marnaudes la forme architecturale du quartier du centre ville se caractérise par des hauteurs d'immeubles et une densité élevées de grands ensembles qui constituent un isolement par rapport aux zones pavillonnaires proches.

B. - Une population aux conditions de vie dégradées

Effectivement, comme le souligne le recensement INSEE de 1999⁵, la part des moins de 25 ans dans la population totale est majoritairement concentrée dans les trois quartiers des Marnaudes, Bénoni-Eustache et du centre ville. Ces trois zones contiennent entre 38 et 42 % de jeunes de moins de 25 ans...

1 Les quartiers des Marnaudes et de Bénoni-Eustache

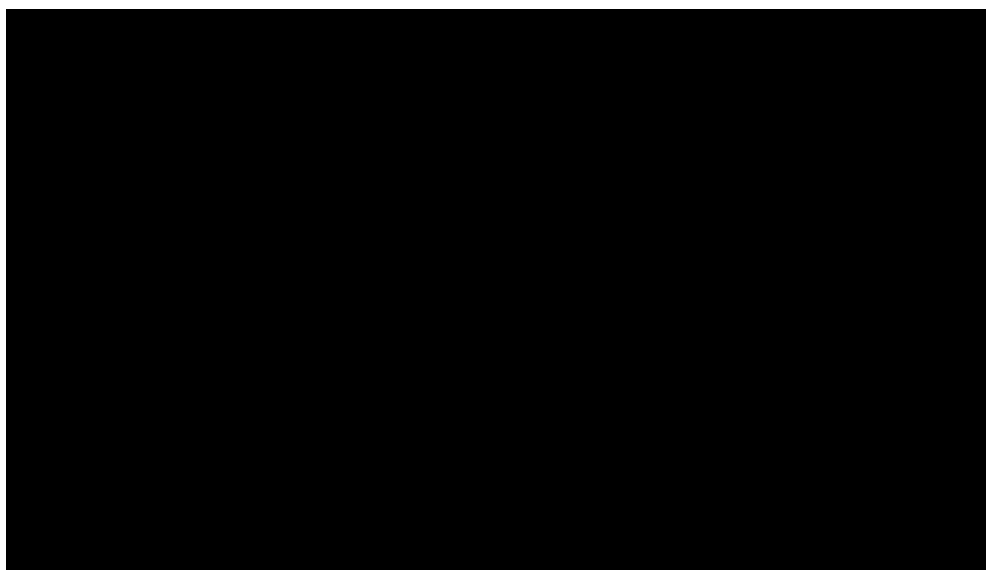
1.1. Population : un grand nombre de jeunes et de ménages de grande taille

- *une population jeune*

Le quartier des Marnaudes se caractérise notamment par la jeunesse de sa population. La part des moins de 20 ans est supérieure à la moyenne de celle des ZUS du département de la Seine-Saint-Denis et des ZUS nationales Françaises. En revanche, la part de personnes âgées de 60 ans et plus est très inférieure à la part moyenne de cette classe d'âge au niveau national et de manière moins conséquente au niveau départemental⁶.

- *un nombre élevé de ménages de grande taille*

La proportion des ménages de six personnes aux Marnaudes est plus élevée que la moyenne départementale et deux fois plus élevée que la moyenne nationale.



⁵ Selon un profil socio-économique de Villemomble établi par la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris en juin 2006 : *TERR item/ CCIP*

⁶ Voir annexe... schémas 1 et 2

1.2 Activité : un faible taux d'activité et des ressources modestes.

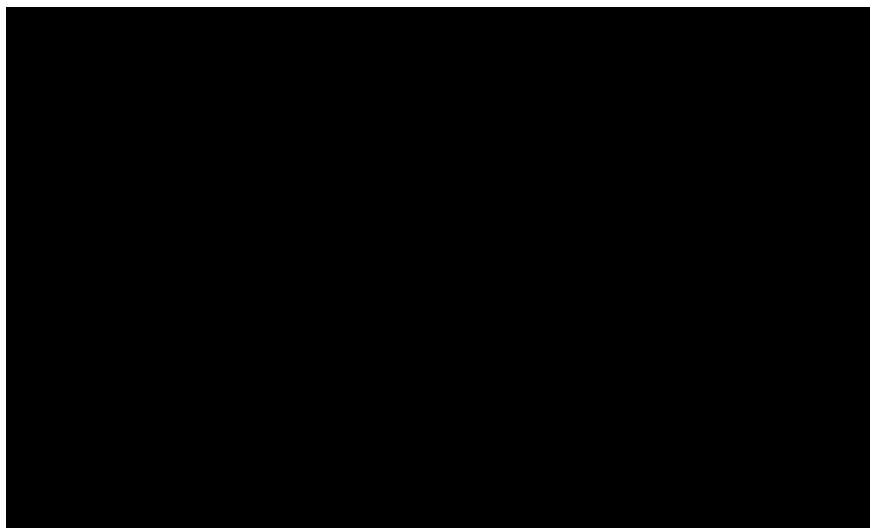
Le quartier Bénoni

- 54 foyers touchent le RMI dans ce secteur⁷. Ils se situent pour l'essentiel dans les rues :
- rue du bel air dans lequel 17 foyers sont allocataires du RMI.
- Bénoni Eustache (28)
- François Mauriac (9)

- 32 sont au RMI depuis trois ans et moins, 22 depuis plus de 3 ans.
- L'âge moyen est de 42 ans, allant de 26 ans à 59 ans.
- Le montant moyen du RMI est de 400 euros.

Demandeurs d'emploi

On recense 101 demandeurs d'emploi dans ce quartier soit 8% de l'ensemble des chômeurs de la commune. Leur localisation est la suivante : 77 rue Bénoni, 19 rue des Platanes, 2 rue François Mauriac, 2 rue Edouard Denis et un seul rue de la Butte.



Le quartier des Marnaudes

85 foyers touchent le RMI et résident essentiellement dans les rues suivantes :

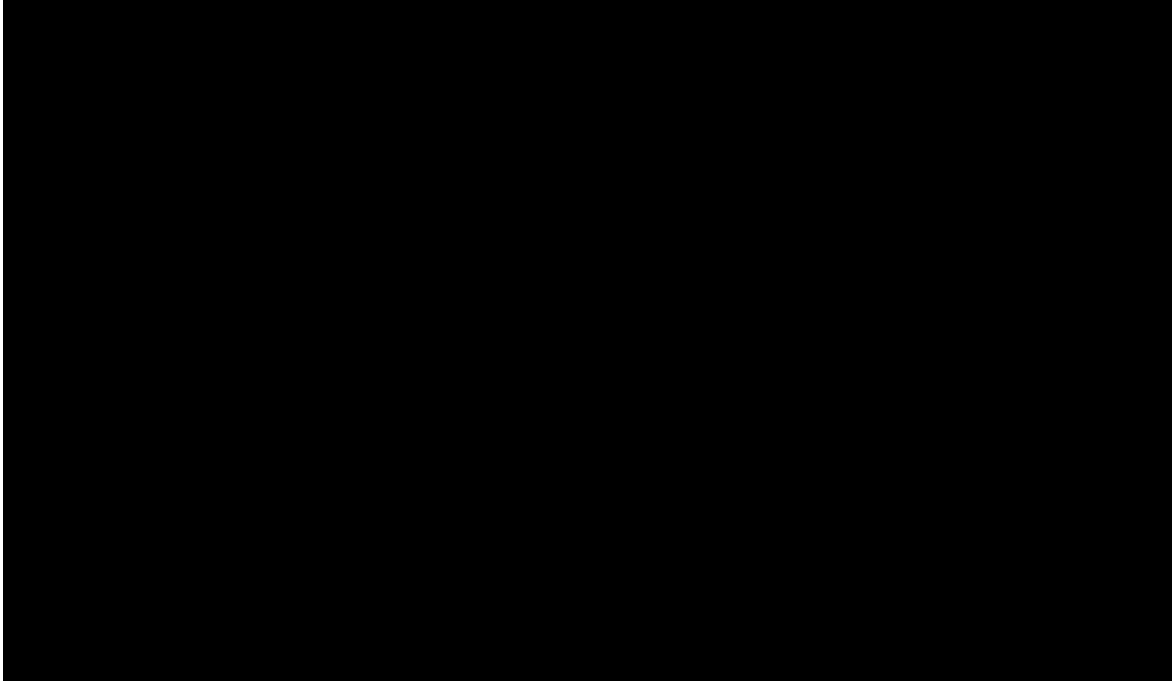
- petit chemin des Marnaudes (6)
- Cugnot (15)
- Decauville 16)
- Denis Papin (24)
- Giffard (11)
- Marc Seguin (6)
- Stephenson (5)

⁷ Les chiffres fournis par la mission locale sont donnés par foyers touchant le RMI. En terme de bénéficiaires, ces chiffres peuvent être facilement doublés.

54 d'entre eux sont au RMI depuis moins de 3 ans, 31 depuis plus de 3 ans. Les allocataires du RMI ont entre 25 et 58 ans. L'âge moyen est de 37 ans. Le montant du RMI est en moyenne de 402 euros.

Demandeurs d'emploi

Les 210 chômeurs du quartier des Marnaudes sont localisés dans les rues suivantes :



On recense 210 chômeurs dans ce quartier soit 15,8% de l'ensemble des chômeurs de la commune (1 322 personnes).

Le taux du chômage du quartier (25,8%) dépassait de presque 3 points celui du département d'après les chiffres de 1999. Le nombre de chômeurs étant de 210 aujourd'hui et non plus 183, le dépassement est encore plus important à ce jour.

1.3 Logement : un parc de logements peu diversifié :

Le quartier des Marnaudes regroupe 33% des logements sociaux de la commune, celui de Bénoni 21%.

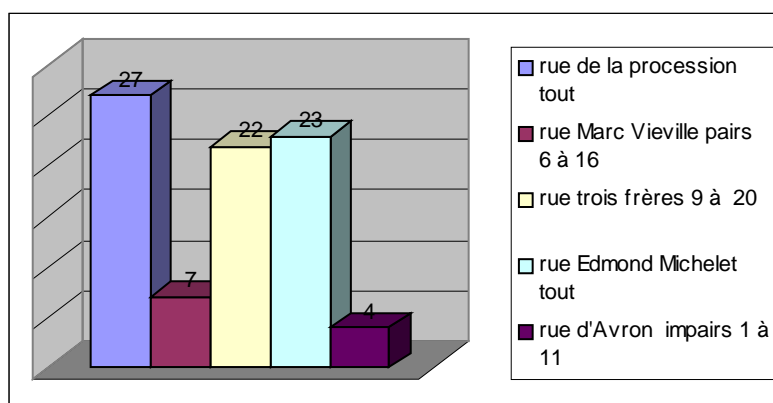
2.Le centre ville

Dans la zone délimitée, on trouve 32 foyers touchant le RMI. Ils sont situés dans les rues :

- de la procession (21)
- Edmond Michelet (11)

Chômeurs

Les 83 chômeurs recensés dans le quartier du centre ville se répartissent ainsi :



3 Eléments communs aux trois zones

Les actes de délinquance et d'incivisme

Les problèmes de délinquance et d'incivisme, contribuent à l'une image négative de ces trois quartiers.

La présence persistante de véhicules dans un état d'épave, les attroupements diurnes et nocturnes dans les halls d'immeubles par des jeunes s'adonnant à des activités bruyantes, à des consommations d'alcool et de cannabis, les dégradations et tags effectués sont des éléments constatés dans chacun des quartiers. Les statistiques du commissariat de Rosny-Villemomble, les observations du commissaire et le rapport annuel du médiateur de l'association ACTIF JEUNES confirmant l'essentiel des interventions sur les 3 quartiers délimités pour le CUCS sont autant d'éléments objectifs qui attestent de la pertinence du zonage.

Les prestations versées par le CCAS

Afin d'aider certaines familles connaissant des difficultés financières et sociales, le CCAS accorde différentes aides. On peut remarquer qu'en centre ville 14 foyers ont bénéficié d'aides accordées par le CCAS au titre du Fond de Solidarité Energie contre 5 à Benoni-Eustache et 28 aux Marnaudes. Une proportion quasi équivalente de familles a pu bénéficier d'aides alimentaires et financières pour 2006 en centre ville –33 aides accordées- et à Bénoni –32 familles aidées. Aux Marnaudes, ce nombre d'aides pour 2006 s'élève à 47.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

II. PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUELLES DU CUCS

A. Les axes prioritaires

A.1. Les cinq priorités des CUCS

Dans le cadre des CUCS, l'Etat contractualise prioritairement dans les cinq champs d'intervention suivants :

- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- la réussite éducative et l'égalité des chances,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- l'accès à la santé.

A.2. Les priorités du CUCS de Villemomble.

Bien qu'abordant l'ensemble des thèmes prédéfinis par l'Etat, le Programme Urbain de Cohésion Sociale de la commune de Villemomble réserve une place prioritaire à deux domaines : celui de l'insertion par l'accès à l'emploi et le développement économique et celui de l'éducation. Ce parti pris se justifie par différentes raisons.

Le domaine du cadre de vie recueille une large satisfaction de la part des Villemomblois. Toutefois, dans les quartiers inclus dans le CUCS, l'habitat et le cadre de vie peuvent être améliorés. Cela passe notamment par de grands programmes de reconstructions ou réhabilitations qui sont projetés dans les trois secteurs du CUCS. Dans le quartier des Marnaudes, il s'agira d'une ambitieuse opération ANRU de déconstruction-reconstruction devant commencer courant 2007. Sur l'ensemble du parc HLM différentes opérations sont prévues. Une étude est faite pour envisager une réhabilitation de grande ampleur des bâtiments du quartier de Bénoni. Considérées comme des actions d'investissement, ces opérations contribuant pourtant à améliorer le cadre de vie ne peuvent être incluses dans un CUCS de Villemomble.

On peut dresser le même constat au sujet de la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Certaines actions comme la sécurisation des espaces publics par le biais de la résidentialisation sont prévues dans certains quartiers du CUCS, comme au centre ville, mais ne peuvent y être incluses car il s'agit d'investissements.

Par ailleurs, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Villemomble a été composé récemment. Il doit être réuni très prochainement. Le caractère large et hétérogène de sa composition implique une volonté partenariale qui est également celle du CUCS. Les opérations menées dans ce cadre s'inscrivent en complément de celles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans le domaine de la prévention de la délinquance. La redéfinition des circonscriptions de police aboutissant à placer Villemomble et Le Raincy dans la même circonscription souligne l'inapplication du Contrat Local de Sécurité (CLS) intercommunal entre Rosny-sous-Bois et Villemomble. Un nouveau CLS pourra être envisagé une fois les commissariats implantés dans chaque nouvelle circonscription.

Enfin, c'est volontairement que le thème de la réussite éducative et de l'égalité des chances et celui de l'accès à l'emploi et du développement économique se retrouvent en tête des priorités du CUCS de Villemomble. Effectivement, la conviction que toute démarche visant à l'acquisition d'un savoir ou d'un savoir-faire permet de réduire les difficultés sociales, nous incite à accorder à ces deux thèmes une place privilégiée. Dans cette optique, il s'agit d'apporter une aide nécessaire aux populations en difficulté en favorisant le développement vers l'autonomisation et la responsabilisation de l'individu. L'emploi, l'apprentissage scolaire, professionnel ou même d'une activité sportive restent fondamentaux à notre sens comme ouverture vers l'insertion ou la réinsertion sociale.

B. Les objectifs opérationnels par thème

B.1. L'accès à l'emploi et le développement économique

B.1.1 Dispositif général d'insertion

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Mission Locale, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats œuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoins est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte et de redéfinir, s'il y a lieu, le « plan d'action insertion ».

B.1.2. Faciliter l'insertion des femmes en difficulté : un challenge pour l'égalité homme /femme.

Objectif global :

- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des femmes seules avec un ou plusieurs enfants qui représentent, d'après le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 60% des chômeurs de longue durée.

Pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent dans leur accès à l'emploi, l'ADEV met en place des actions de formation et de suivi adaptées en complément des mesures « classiques » déjà existantes.

✓ Actions d'alphabétisation

Ce public est souvent issu de l'immigration et/ou a quitté très tôt le système scolaire et maîtrise mal le français.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances de base nécessaires à l'intégration socioprofessionnelle.
- Améliorer l'expression orale.

- Se repérer dans la société (administrations, entreprises, transports...) et ainsi devenir plus autonome.

✓ ***Accompagnement renforcé de l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle***

Objectif :

- L'accent sera mis sur l'élargissement des choix des métiers dans le but d'informer et de valoriser les secteurs d'activité porteurs d'emploi souvent peu prisés par les femmes par ignorance ou à cause d'à priori défavorables.

✓ ***Citoyenneté :***

Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires à tout citoyen vivant en société.

✓ ***Information sur la vie économique***

Objectif :

- Acquérir une culture économique de base

Contenu

- Information générale sur le monde économique actuel.
- Intervention de professionnels des secteurs suivants :
- Grande Distribution
- Chef d'entreprise de l'Industrie pour informer sur les métiers ouverts aux femmes et les évolutions technologiques.
- Informatique Multimédia

Méthode pédagogique

- Chaque séance d'information est suivie d'un exercice résumant le contenu de l'intervention afin de développer la capacité à retransmettre une information et l'esprit de synthèse.

✓ ***Elaboration d'un projet professionnel***

Objectifs :

- Mobiliser la personne autour d'un projet.
- Faire le point sur ses capacités.
- Elaborer un parcours de réalisation pour faire aboutir le projet.

✓ ***Aide à la recherche d'emploi***

B.1.3. Aider à l'autonomisation des jeunes en difficulté.

- *Un permis pour l'emploi*

Constat :

Le permis de conduire représente un élément de plus en plus indispensable pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Il est nécessaire pour accéder à des métiers porteurs visés par des jeunes positionnés sur le programme CIVIS, ainsi que des métiers proposés par les entreprises VEOLIA et SNCF, dans le cadre de leur partenariat avec le Conseil Général pour l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis.

Objectif :

- Son obtention doit assurer un meilleur positionnement sur le marché de l'emploi.
- Sensibiliser à une conduite citoyenne.

Contenu de l'action :

1 – Intervention de l'Association de la Prévention Routière axée sur les thèmes clés de la sécurité routière : vitesse, alcool, drogue, ceinture, distance de sécurité, etc.

2 – Action de formation avec de la Croix Rouge pour passer l'AFPS (Attestation de Formation de Premiers Secours). Cette action est complémentaire à l'intervention de la Prévention Routière. Elle permet d'être capable, en toute sécurité, en toute situation et principalement sur la route de pratiquer les gestes qui sauvent afin de maintenir et/ou d'améliorer l'état d'une victime. Savoir donner l'alerte.

Elle peut permettre également une prise de conscience face à une conduite routière citoyenne.

Une attestation de réussite AFPS est délivrée à chaque participant jugé apte à la fonction de sauveteur.

Ces deux actions sont un passage obligatoire pour l'inscription au permis de conduire.

3 – Orientation vers l'auto-école des jeunes

- *Organisation d'un Forum de l'insertion intitulé « Point Rencontre »* où sont réunis différents acteurs des secteurs professionnel et social, apportant informations et conseils à un public en difficulté.

Constat :

Les personnes au RMI et plus largement les publics en difficulté d'insertion ne connaissent pas les différentes structures et organismes qui pourraient répondre à leurs questions et à leurs problèmes.

Objectif :

Fournir au public et dans un lieu unique et convivial, des informations individualisées en matière d'insertion sociale et professionnelle et d'accès au droit commun.

Mobiliser les allocataires pour qu'ils fréquentent plus régulièrement les institutions qu'ils ne connaissent pas forcément et qui sont nécessaires à leur insertion.

Faciliter la mixité des publics.

Renforcer le partenariat du domaine de l'insertion sociale et professionnelle

- les « chantiers jeunes » ;

Favorisant la citoyenneté, contribuant à l'amélioration qualitative du cadre de vie l'opération chantiers jeunes peut être considérée comme transversale.

Toutefois, c'est dans une optique d'accès à l'emploi en assurant une expérience professionnelle aux jeunes issus des quartiers prédéfinis que cette opération a été initialement fondée.

Constat :

Les jeunes des quartiers n'identifient pas toujours le rôle des institutions qui interviennent sur le territoire communal telles que la commune ou l'OPHLM. C'est souvent sur le patrimoine de ces derniers que se constatent le plus fréquemment des dégradations.

Ayant atteint l'âge de travailler (17, 18 ans), il leur est également difficile de trouver un emploi saisonnier pour payer leurs études, leurs vacances ou aider leurs parents.

Objectif :

La Commune et l'OPHLM souhaitent recruter prioritairement pendant les vacances scolaires des jeunes habitants ces quartiers en âge de travailler afin de réaliser des travaux d'entretien sur leur patrimoine respectif. Les intérêts de cette action sont multiples.

- Les jeunes exercent une activité régulière pendant leurs congés
- Ils découvrent le rôle et l'utilité des entités qui les emploient et apprennent à respecter les locaux qu'elles gèrent
- Ils intègrent un nouveau groupe social et se voient confier un rôle actif
- Ils mesurent l'importance sociale de l'entité qui les emploie et l'intérêt de respecter et faire respecter son patrimoine d'autant que par leur action ils ont pris conscience du travail nécessaire à son entretien
- Ils découvrent réellement le monde du travail et ses contraintes, ce qui les prépare à leur future intégration professionnelle
- Ils découvrent l'utilité de travailler pour la collectivité
- Ils perçoivent à cette occasion et souvent pour la première fois un salaire.

B.2. L'Education et l'égalité des chances

Objectifs généraux :

- Appréhender les difficultés des jeunes dans leur globalité pour mieux les aider.
- Etre à leur écoute et les aider tant dans les activités scolaires ou de loisirs et sportives perçues comme moyen de réalisation de soi, d'individualisation et d'épanouissement.

B.2.1. Faire de l'école un véritable vecteur de l'égalité des chances.

B.2.1.1. Favoriser la réussite scolaire pour tous

Soutien scolaire au bénéfice des collégiens

La commune et l'Etat par le biais du CUCS ont choisi dès cette année d'aider activement les jeunes collégiens des classes de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges rencontrant des difficultés scolaires. De ce fait, ils affirment leur traditionnelle volonté de favoriser un enseignement de qualité à tous les jeunes scolarisés à Villemomble.

Constat :

Les élèves entrant au collège perdent une partie de leurs repères. Dans le primaire, leurs horaires étaient réguliers et ils bénéficiaient pour une partie d'entre eux de l'étude où ils avaient la possibilité de réviser leurs leçons. Au collège ils doivent faire preuve d'une plus grande autonomie, faire face à de nouvelles matières, à un rythme de travail plus soutenu et gérer leurs devoirs de façon plus rigoureuse. Les plus fragiles risquent d'être déstabilisés par ce nouvel environnement. Un soutien scolaire ciblé peut être de nature à surmonter cette phase essentielle de leur scolarité.

Objectif :

Améliorer les chances de réussite scolaire des collégiens en assurant un soutien scolaire ciblé sur les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

B.2.1.2. Renforcer le lien entre l'institution éducative et les familles et restaurer la fonction parentale

Les actions qui seront développées permettront de lever les interrogations inhérentes des parents quant à la fonction parentale et d'apporter des solutions à des problèmes d'ordre sociaux qui sont sources de souffrance et barrière à l'épanouissement de l'enfant.

Le REAAP pourra être un appui technique, le dispositif s'inscrivant dans une démarche partenariale des acteurs intervenant dans le champ de la parentalité (associations, administrations, organismes de sécurité sociale, collectivités locales...) qui sont associés à la réflexion et au développement des actions menées.

B.2.2. favoriser des actions éducatives hors temps scolaire

B.2.2.1. Le sport, un moyen d'intégration sociale : les projets Villemomble Sports Vacances

Présentation :

L'association Villemomble Sports qui fédère les principales sections sportives présentes sur la commune de Villemomble, assure la mise en place et l'organisation d'activités sportives et ludiques pendant les congés scolaires -sauf ceux de Noël- au bénéfice des jeunes des quartiers.

Constat :

De nombreux enfants des quartiers concernés ne partent pas en vacances et ne fréquentent pas les centres de loisirs de la commune.

Objectif :

Proposer pendant les congés scolaires des activités sportives aux jeunes des quartiers défavorisés, moyen d'épanouissement et de réalisation de soi permettant d'éviter le désœuvrement et ses conséquences néfastes.

Ces actions définies seront financées dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances ».

B.2.2.2. Favoriser l'intégration par l'information et l'éducation

A l'intention des populations étrangères en situation régulière, en articulation avec le Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration (PDAI), les communes signant un CUCS sont invitées à mener des actions autour de trois thématiques : l'accès aux droits et l'accompagnement social, la formation linguistique et l'accès à l'emploi et la scolarisation.

Le PDAI pour la période 2007-2009 a été élaboré sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances, directeur du pôle de compétences «Accueil et intégration des populations étrangères en situation régulière ».

B.3. la citoyenneté et la prévention de la délinquance

- La mise en place d'un CLSPD

Le CLS constitue, sur les territoires visés par la politique de la ville, l'un des volets « prévention de la délinquance » des CUCS.

La circulaire du 4 décembre 2006 qui met en place les Contrats locaux de sécurité « nouvelle génération » permet la création d'un CLSPD pour toute les communes de plus de 10 000 habitants.

La mise en place d'un CLSPD, lieu unique d'élaboration, de suivi et d'évaluation du CLS, permettra :

- ✓ d'apporter et de coordonner des actions pertinentes en termes de prévention et de sécurité ;
- ✓ de favoriser la concertation entre acteurs complémentaires ;
- ✓ d'accompagner la dynamique en s'appuyant sur des compétences techniques.
- ✓ Renforcer le lien social par des actions d'animation et de médiation

- ***Médiation Actif jeunes. Mise en œuvre des médiateurs de nuit en période estivale puis extension à l'année***

Présentation :

Les médiateurs interviennent sur appel des habitants pour tenter de réduire les incivilités et notamment les nuisances sonores liées à la présence des personnes dans les quartiers en soirée. Il s'agit le plus souvent de jeunes qui parlent trop fort ou écoutent de la musique. Les médiateurs interviennent aussi pour désamorcer les conflits qui peuvent résulter de problèmes de voisinage ayant pour origine ces nuisances.

Leur connaissance des quartiers et de leurs habitants leur permet l'ouverture d'un véritable dialogue avec les intéressés débouchant le plus souvent sur l'arrêt des nuisances.

Constat :

Les nuisances sonores nocturnes sont mal supportées par les habitants. Les éventuels premiers contacts entre riverains et auteurs de troubles peuvent être à l'origine d'un début de contentieux. Par ailleurs l'intervention de la police sur ce type de problèmes de voisinage peut aggraver les tensions existantes sans pour autant régler les difficultés

Objectif :

L'intervention d'un tiers issu du quartier, connu des habitants et qui, sans représenter la Loi, est investi d'une mission de médiation, permet l'ouverture d'un dialogue entre les habitants en dehors d'un contexte de répression, évite l'aggravation des tensions et permet la diminution sensible des nuisances.

Pour la médiation de nuit, la création de poste adultes-relais peut-être envisagée.

- ***Recrutement d'un coordinateur des actions de terrain pour actif jeunes.***

Il s'agit de recruter un coordinateur d'actions de terrain pour l'Association Communale de Terrain pour l'Insertion et la Formation des jeunes de Villemomble : Actif Jeunes. Cette structure implantée dans le quartier des Marnaudes a différentes activités : en direction des jeunes –enfants et adolescents–, des interventions de médiation, mais aussi des interventions dans le domaine de l'emploi, du logement, de la scolarité.

Elle organise pour les jeunes des activités d'animation régulière, des séjours et dispose pour cela de deux espaces situés rue Cugnot et Marc Seguin.

La médiation entre jeunes et habitants du quartier s'effectue principalement dans les trois quartiers prédéfinis dans le CUCS.

Constat :

La réussite de l'association incite à scinder en deux les fonctions qu'occupe la directrice. Effectivement, la fonction de coordinateur des actions de terrain et de gestion de l'association étaient assurées jusqu'à présent par la même personne.

Objectif :

Le succès de l'association et son évolution notamment par le souhait d'extension de la médiation de nuit, impliquent de confier à une personne, dévolue uniquement et à plein temps à ce poste, les missions de coordination des actions de terrain à plein temps, ce qui permettra une gestion encore plus efficace des activités de l'association.

B.4. l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,

- - Actions d'animations dans les quartiers : CONCOURS OPHLM

Il s'agit d'organiser deux concours faisant intervenir l'ensemble des locataires. D'une part, un concours photos faisant ressortir la façon dont les locataires perçoivent leur appartement, d'autre part, une animation balcons fleuris sur l'ensemble du patrimoine avec remise de prix.

Un double constat :

D'abord, un certain nombre de locataire ont du mal à s'approprier l'appartement qu'ils louent. Ceci peut contribuer à être négligent quant à l'entretien et favoriser une dégradation de leur cadre de vie.

De plus, on constate que de nombreux locataires ont peu de lien non seulement entre eux mais aussi avec leur bailleur.

Objectif :

L'objectif est d'abord de créer des animations concernant les trois secteurs délimités. Ces opérations doivent favoriser le lien social entre les résidents et l'OPHLM mais aussi entre les habitants eux-mêmes. Ces opérations ont aussi pour but de promouvoir les initiatives individuelles de mise en valeur des appartements dans des endroits aux conditions de vie dégradées mais encore servir d'inspiration pour l'ensemble des résidents et redonner une bonne image de l'endroit où ils vivent.

B.5. La santé : prévention et accès aux soins

B.5.1 : Prévention et éducation à la santé

Des interlocutrices favorisant le lien social : Les Infirmières municipales dans les écoles primaires.

Constat :

Le suivi médical des élèves relève de la compétence de l'Etat dans le cadre des missions de l'Education Nationale. Force est de constater que ce suivi n'est pas exercé parfaitement en raison des moyens humains mis en œuvre au regard du nombre d'élèves. Les possibilités de détection des éventuelles carences, problèmes sanitaires et médicaux susceptibles de concerner les élèves s'en trouvent notablement réduites.

Objectif :

Assurer un suivi sanitaire des élèves, mettre en place une personne référent au sein de chaque établissement scolaire.

Celles-ci ont un rôle de prévention sanitaire, d'éducation à la santé, assistent le médecin scolaire pour les visites médicales mais permettent encore de garantir le lien social entre l'école et les familles en assurant un suivi de ces dernières ou/et en se plaçant comme interlocutrices privilégiées des élèves ou de leur familles permettant de détecter des difficultés sociales ou familiales avant qu'elles n'atteignent des proportions trop importantes.

B.5.2 . De la prévention sanitaire par l'accès à la santé

- La création d'un Atelier Santé Ville

La création d'un ASV (atelier santé ville) peut être envisagée. Sa mise en place permettrait une meilleure coordination des actions de santé à développer sur la ville concernant :

- ✓ L'éducation à la santé ;
- ✓ L'accès aux droits et aux soins pour les plus démunis ;
- ✓ La santé des jeunes ;
- ✓ La prise en charge de la santé psychique ;
- ✓ La prévention

Concernant la prévention, trois thèmes seront particulièrement privilégiés :

- ✓ les conduites addictives (drogue, alcool, tabac...)
- ✓ les conduites à risques liées à la sexualité
- ✓ l'hygiène alimentaire et bucco-dentaire

Les projets à développer auront notamment pour objectif de favoriser le partenariat avec les professionnels de santé libéraux, le CMS -afin de favoriser un partenariat public/privé- mais aussi avec l'éducation nationale.

Le Centre Départemental de Dépistage et de Prévention Sanitaires situé à Villemomble semble intéressé par des opérations de prévention. Celles-ci pourraient être envisagées dans le cadre d'un partenariat avec notamment le CMS Marcel Hanra.

Les avantages de cette démarche seraient multiples :

- cela favoriserait la connaissance de la situation de la commune en matière de santé par la réalisation de diagnostic, l'échange d'informations entre professionnels.
- et permettrait de renforcer le partenariat et le travail en réseau

- ***L'atelier Santé pour les allocataires du RMI-API***

Objectif :

Permettre l'accès au soin plus facilement et la prise de parole à partir des maux des allocataires du RMI-API qui ne sont pas toujours suivis pour leurs problèmes de santé (diabète, cholestérol, surcharge pondérale, tension, etc).

- ***La Santé de la femme et de la famille***

Objectif :

- ✓ Connaître les moyens de prévention et les règles d'hygiène pour mieux appréhender les risques pour sa santé et celle de la famille.
- ✓ S'initier aux règles d'éducation de l'enfant.

Contenu :

1. La santé

- ✓ Information sur les méthodes contraceptives
- ✓ Information sur les comportements à risques pour la santé
- ✓ Règles d'hygiène de vie
- ✓ Règles de base de la diététique.

2. L'éducation des enfants

- ✓ Comment leur donner les chances d'une réussite de vie
- ✓ Les besoins de l'enfant :
 - matériels
 - psychologiques
- ✓ le rôle de l'environnement affectif
- ✓ Méthode pédagogique
- ✓ Intervention de professionnels de santé : planning familial, infirmières, associations...

III. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les instances de pilotage et de mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

1. Les responsables de projet CUCS :

Les responsables de projet sont chargés de la mise en œuvre du contrat et veillent à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Ils assurent une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Ils diffusent les appels à projets, veillent à la remontée des propositions et jouent un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la Commune. Ils animent le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Responsables de projet CUCS :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur de Cabinet voire un chargé de mission

2. Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est co-présidé par le Maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

Membres du comité de pilotage du CUCS de Villemomble

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Maire
- Responsables de projet CUCS :
 - le Directeur Général des Services
 - le Directeur de Cabinet
 - le Chargé de mission

3. Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

Membres du Comité technique du CUCS de Villemomble

- Le(s) représentant(s) du(des) service(s) de l'Etat concerné(s)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur de Cabinet
- Le Chargé de mission
- La Responsable de l'antenne de la Mission Locale
- La Directrice du CCAS
- Le Directeur d'Actif-Jeunes

4. Commissions thématiques

4.1. L'accès à l'emploi et le développement économique,

Pilotage du volet emploi

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales..., veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par la Responsable de l'antenne Villemombloise de la Mission Locale. Son rôle consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Les responsables de projet CUCS seront associés aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

Membres

- L'Adjoint au Maire à l'emploi et au développement économique
- Le(s) représentant(s) du(des) service(s) de l'Etat concerné(s)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur de Cabinet
- Le Chargé de mission
- La Responsable de l'antenne de la Mission Locale

4.2. L'éducation et l'égalité des chances,

Pilotage du volet éducation :

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et les responsables de projet CUCS.

Membres

- L'Adjoint au Maire à l'enfance
- Le(s) représentant(s) du (des) service(s) de l'Etat concerné(s)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur de Cabinet
- Le Chargé de mission

4.3. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

La mise en œuvre du volet «citoyenneté et la prévention de la délinquance » du présent contrat sera assurée par un groupe de pilotage qui veillera à la cohérence des différents dispositifs susceptibles de s'y greffer.

Le Pilotage du volet « Prévention de la délinquance », sera mené par le CLSPD

Membres

- Le Sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet et de l'arrondissement chef-lieu
- L'Adjoint au Maire au sport et au développement des quartiers
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur de Cabinet
- Le Chargé de mission
- Directeur d'Actif-Jeunes

4.4. L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,

Un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « amélioration de l'habitat et cadre de vie » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs pouvant s'y attacher.

Membres

- Le Conseiller Municipal délégué au logement
- Le(s) représentant(s) du(des) service(s) de l'Etat concerné(s)
- Le Directeur de Cabinet
- Le Directeur Général des Services

- Le Chargé de mission
- La Directrice de l'OPHLM

4.5 L'accès à la santé

Pilotage du volet santé :

Même si la mise en place d'un ASV n'est pas immédiate la présentation d'actions de santé est envisagée.

La réalisation, le suivi et l'évaluation des projets sont à coordonner. Pour cela un pilote est à désigner pour veiller à la mise en œuvre du volet santé du CUCS. Un groupe de travail veillera à cette mise en œuvre du volet « accès à la santé » du présent contrat et à la cohérence des différentes opérations qui en dépendront.

Membres

- L'Adjoint au Maire chargé des affaires sociales
- La directrice du CCAS
- Le président du Centre Marcel Hanra
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur de Cabinet
- Le Chargé de mission

5. Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

6. Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

7. Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 58 400 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent⁸.

8. Evaluation :

Les responsables de projet soumettront chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

9. Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- nombre de demandeurs d'emploi dans chaque quartier et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.

⁸ Disposition à faire figurer dans les CUCS des communes pour lesquelles une répartition selon la clef DSU serait plus favorable.

- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitants dans chaque quartier.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque quartier.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Taux de réussite au brevet des collèges (par collège).
- Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).
- Résultats des évaluations à l'entrée en 6e (par école)
- Catégories d'infraction retenues par l'Observatoire national des ZUS

Fait à Bobigny, le 25 juillet 2007

Monsieur Le Préfet
de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le Maire
Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Patrice CALMEJANE